

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 NOVEMBRE 2022**

**DELIBERATION N°2022.00503**

**CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA MISE A JOUR DU MODELE  
MULTIMODAL DES DEPLACEMENTS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 55  
Nombre de pouvoirs : 8  
Nombre de voix : 63

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,  
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,  
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,  
M. Fabrice DUCRET, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 24 novembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20221117-D20220050310

Date de mise en ligne : 24 novembre 2022

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard LAGET,  
M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 NOVEMBRE 2022**

### **CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA MISE A JOUR DU MODELE MULTIMODAL DES DEPLACEMENTS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

#### Contexte / Enjeux

Sur le bassin de vie stéphanois, les enjeux de mobilité et de déplacement sont au cœur des réflexions de développement et d'aménagement des territoires, de qualité de vie des habitants et de protection de l'environnement.

Parmi ces enjeux de mobilité figurent au premier plan ceux liés aux déplacements motorisés et la répartition multimodale des usagers entre les différents modes de transport.

Plusieurs documents de planification et de programmation conduits par SEM ou au sein desquels la Métropole est partie prenante, sont en cours d'élaboration de révision (PLUI, SCOT, Etoile Ferroviaire Stéphanoise, Plan De Mobilité). Pour mener à bien ces démarches, il est nécessaire de disposer, d'une part d'une connaissance actualisée et d'un diagnostic précis de la situation de la mobilité et, d'autre part d'un outil d'évaluation et d'aide à la décision pour les projets, permettant notamment d'évaluer l'intérêt de la création d'une infrastructure de transport ou bien de modifications substantielles de l'offre de service, en les rapprochant notamment de la stratégie de développement du territoire métropolitain.

C'est pourquoi Saint-Etienne Métropole porte la maîtrise d'ouvrage du développement d'un Modèle Multimodale des Déplacements (désigné par le terme « Modèle » dans la suite du document), outil informatique permettant d'intégrer l'ensemble de la description des offres de services et de comportement des usagers, ainsi que d'anticiper les besoins en déplacements et tester l'impact de modifications dans l'offre et les infrastructures de mobilité sur le territoire étudié (bassin de vie stéphanois, correspondant aux périmètres des SCOT Sud Loire et Jeune Loire).

Les différentes phases de développement et de mise à jour, ainsi que les conditions d'administration et de maintenance ont été encadrées depuis le lancement de la démarche par des conventions regroupant l'Etat, la région AURA et le CD42 aux côtés de Saint Etienne Métropole. La Métropole, en tant que propriétaire, anime et pilote le partenariat créé autour de ce modèle.

Le Modèle utilise une partie de son paramétrage sur la base des résultats des Enquêtes Mobilité Certifié CEREMA « EMC2 conduites sur le territoire. La dernière enquête de ce type a été conduite entre 2019 et 2022 (interruption de 18 mois pour cause de crise Covid) sur un large périmètre correspondant au bassin de vie stéphanois (outre le territoire institutionnel de SEM : Sud Loire, Nord de la Haute-Loire, Massif du Pilat).

Les exploitations standards de l'EMC2 seront disponibles à l'automne 2022 et l'ensemble des données de cette enquête représente une abondante ressource pour recalibrer, mettre à jour et affiner les données comportementales du modèle multimodal des déplacements. Cette mise à jour donne également l'occasion de poursuivre le développement de cet outil stratégique d'aide à la décision, d'améliorer encore sa sensibilité et développer de nouveaux applicatifs.

Aussi, il convient d'engager la mise à jour du Modèle et, pour ce faire, outre la contractualisation de la mission auprès de la société SYSTRA, il est nécessaire de convenir avec les utilisateurs historiques du modèle, via une nouvelle convention partenariale, des conditions de cofinancement de l'opération et d'utilisation ultérieure de l'outil.

En tant que propriétaire du modèle, la Métropole suivra dans les mois à venir la mise à jour du modèle avec les nouvelles données de mobilité notamment issues de l'enquête ménages (EMC<sup>2</sup>), des projections socio-démographiques Omphale de l'Insee et de comptages. Elle animera les comités techniques avec les partenaires pour rendre compte de l'avancement de ces mises à jour et développements. Elle s'appuiera pour ce faire sur l'expertise technique et les connaissances historiques du modèle de l'agence d'urbanisme EPURES qui en est le dépositaire historique pour Saint-Etienne Métropole.

Cette convention définit notamment :

- l'organisation de la gouvernance,
- le contenu, phasage et calendrier de l'intervention financée,
- le plan de financement et la répartition des participations de chaque co-financeurs,
- les dispositions relatives aux droits et conditions d'utilisation du modèle.

Les partenaires historiques que sont l'Etat, la Région et le Département souhaitent maintenir leur participation en tant qu'utilisateur primaire du modèle et, à ce titre, ils participeront au financement de la mise à jour de Modèle et seront signataires de la convention proposée.

Le volume totale des participations des trois partenaires est de 108 950 € HT, soit 61 % du budget et reste à charge de SEM de 69 550 € HT, soit 39 % du budget.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la convention de financement de mise à jour du modèle multimodal de déplacements de Saint-Etienne Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention,**
- **les recettes et dépenses correspondantes seront impactées à l'opération n°117 destination MODAL du budget annexe des transports des exercices 2022-2023.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Le Président,



Gaël PERDRIAU